



Amélie LEFEBVRE-CHOMBART

Coordinatrice de la chairESS à l'Université polytechnique des Hauts-de-France

Joackim LEBRUN

Directeur du réseau régional Acteurs pour une économie sociale et solidaire

Lucien PETIT

Président du conseil de surveillance de « Le toit commun »

Olivier PETIT

Maître de conférences en économie à l'université d'Artois

*L'ancrage territorial
de l'économie sociale et solidaire
dans le bassin minier du Pas-de-Calais*
Enjeux de patrimonialisation, de résistance et de renouvellement

Introduction

Le développement territorial s'est construit depuis quelques années sur la mythologie CAME (compétitivité, attractivité, métropolisation, excellence) [Bouba-Olga et Grossetti 2018]. Les grands gagnants en seraient les métropoles, centralisatrices de la croissance et de l'innovation, mettant en avant la capacité concurrentielle de l'économie [Haudeville 2012]. Certains territoires seraient les perdants de ce développement, relégués au rang de leur fragmentation [Guilluy 2019], du vote extrémiste [Levy 2017] et des indicateurs socio-économiques désastreux [INSEE]. Depuis la fermeture des mines et le déclin de l'activité industrielle, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais serait-il condamné à suivre cette spirale négative ?

Certains acteurs ne se sont jamais satisfaits de cette perspective qui relève davantage d'un mythe à déconstruire [Bouba Olga et Grossetti 2018]. Ainsi, cet article propose d'analyser les dynamiques endogènes du bassin minier pour y découvrir des acteurs qui travaillent contre le déterminisme auquel certains souhaiteraient le voir associé.

Regarder le bassin minier, c'est déplacer parfois notre regard sur les dynamiques et initiatives qui ont lieu en son sein. Sans oublier l'ancienne puissance économique que celui-ci a constitué, nous verrons que les mutations territoriales qui s'y déroulent ont créé de nouveaux interstices créatifs [Glon et Pecqueur 2017]. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire [ESS ci-après], forts de leur attachement au territoire [Bousquet et *al.* 2022] mais aussi de leur volonté de s'émanciper des images et représentations négatives associées au bassin minier, développent des actions et expérimentent des nouvelles manières de faire. Nous proposons dans ce cadre une lecture des coopérations territoriales au sein du bassin minier, à travers l'analyse de l'aboutissement d'un lieu porté et mûri par les acteurs du territoire, qui conjugue à la fois l'attachement qu'ils ont pour ce territoire et leur choix de se différencier d'un contexte en promouvant une « ESS de résistance ».

Note méthodologique pour un article collectif

Notre article a été réalisé à plusieurs mains. Notre objectif est de comprendre comment l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans des dynamiques territoriales au sein du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Nous mêlons 3 niveaux d'analyse :

- Le premier est celui d'acteurs du territoire, qui ont réalisé la grande partie de leur trajectoire biographique au sein du bassin minier. Ces acteurs, aujourd'hui retraités, portent des engagements dans différents cercles (politiques, associatifs notamment).
- Le second est celui d'accompagnateurs des dynamiques territoriales. L'APES¹ est une organisation multiple, composée d'adhérents, de contributeurs, d'administrateurs et de salariés, qui s'entoure depuis 20 ans de réseaux d'acteurs et d'institutions en région.
- Le troisième est celui de chercheurs porteurs d'un programme de recherche au sein du bassin minier. L'un des terrains concerne *le Toit Commun*, lieu de coopération qui a ouvert en 2022 et fruit d'une longue maturation au sein des réseaux d'acteurs locaux. Nous y menons de l'observation participante et des entretiens semi-directifs, dont 10 sont mobilisés pour cet article.

1. <https://apes-hdf.org/page-0-0-0.html>

Désubstantialiser la territorialité de l'ESS et du bassin minier

Nous questionnerons tout d'abord l'approche de l'économie sociale et solidaire et la manière dont sont pensées les coopérations puis la représentation du bassin minier comme entité unique.

ESS et territoires : l'importance des pratiques coopératives

Le territoire est une notion multidimensionnelle qui intéresse aussi bien les géographes qui en ont fait le concept central de leur discipline, que les sociologues, les aménageurs, les politistes, ou encore les économistes. Cette notion est souvent associée à d'autres enjeux qui s'articulent à elle. Ainsi, suivant (Laganier, Villalba, et Zuindeau 2002), on peut associer au territoire :

- *une dimension identitaire*. Le territoire est une entité spatiale dotée d'une identité propre, perceptible dans une histoire, un patrimoine, un nom, un mode de représentation par les groupes sociaux qui l'habitent.
- *une dimension matérielle et fonctionnelle*. Le territoire est caractérisé par certains traits naturels ou artificiels (armature urbaine, réseau de desserte...), qui sont aptes à constituer des ressources valorisables par les acteurs.
- *une dimension organisationnelle*. Le territoire est défini comme une entité porteuse d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels.

Dans ce contexte, les organisations économiques s'intéressent au territoire lorsque celui-ci sert de support à leurs activités et que ses attributs influencent l'organisation économique elle-même. Ceci est d'autant plus vrai dans le champ de l'économie sociale et solidaire, car de nombreuses activités mettent en avant la dimension identitaire, rattachée à des valeurs de solidarité, de lien social et d'ancrage territorial. Pour autant, questionner les liens de l'économie sociale et solidaire au territoire nécessite une analyse fine de ses pratiques, sans considérer que ceux-ci soient spontanés [Pecqueur et Itçaina 2012]. Ainsi, le territoire se repositionne comme un construit social, né des pratiques et des usages [Di Méo 1998 ; 2014 ; Frémont et al. 1984].

Pour Filippi (2015), l'ancrage territorial se mesure à la combinaison de la proximité géographique et de la proximité organisée. Ainsi, il ne suffit pas d'être en proximité spatiale pour avoir une action territorialisée, ni d'appartenir à une même organisation. Notre analyse s'appuie sur cette articulation des proximités pour entrevoir un espace des possibles [Hertz et Mancilla García 2019], au sein duquel des innovations peuvent émerger. Cet espace social est riche de ses composantes : acteurs, lieux, culture, et au-delà de celles-ci, le processus de mobilisation nous intéresse particulièrement. S'opère alors une mise en ressource de ces composantes, qui constituent le patrimoine du territoire, et qui peuvent dans certaines configurations, être mobilisées par les acteurs².

Dès lors, interroger l'ancrage territorial des acteurs de l'ESS – devenu processus plus qu'état – donne de l'importance à l'histoire et aux choix des acteurs. Dans la dynamique du lieu, la (re)connaissance sur un temps long des acteurs fonde une appartenance commune. Le temps long des pratiques territoriales permet de construire la confiance, de structurer les réseaux, et de voir émerger des personnes/lieux/objets–ressources pour l'action.

La coopération, comme modalité de coordination et agencement d'acteurs complexes, est identifiée par nombre d'acteurs comme une modalité intrinsèque à l'ESS. Dans la littérature, certains auteurs définissent deux stratégies de coopération : la coopération (maillage entre acteurs) et la croissance (recherche d'un effet taille) [Petrella et al. 2016]. D'autres identifient la dimension coopérative en complément de la concurrence (caractérisant les firmes) et de la régulation (approche de l'État déconcentré en région) [Torre, 2022]. Pour nous, ces modalités de coopérations s'enchevêtrent dans les territoires en fonction des usages et des temporalités, et s'adaptent au contexte. En l'espèce, le bassin minier nous montre que d'autres approches sont possibles, et notamment celle de la résistance face à une histoire qui a

2. En cela, nous choisirons de nous intéresser, de manière concomitante au territoire, au patrimoine plutôt qu'au capital, qui donne de l'importance aux processus de patrimonialisation (Landel et Senil 2009).

vu le développement de pratiques d'entreprises publiques comme les houillères, ayant pu être source de paternalisme.

Questionner l'identité du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : entre héritage et renouveau

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais désigne un territoire qui a connu une activité minière importante dans le passé, jusqu'au début des années 1990. Cette activité a joué un rôle majeur dans le développement économique régional, mais a eu également des conséquences négatives sur l'environnement et sur la santé des populations locales [Chautard et Zuindeau, 2001]. Questionner la contribution des dynamiques de l'ESS au renouveau du bassin minier nous renvoie au développement territorial souhaité par les acteurs : faut-il s'appuyer sur des ressources endogènes ou exogènes ? En respectant le processus de développement en place ou en s'inscrivant en rupture ?

Les acteurs de l'ESS sont, d'une part, très attachés aux effets positifs de l'héritage de la période minière sur leur territoire et, d'autre part, déterminés à enrayer les effets négatifs de cette même période. Cette analyse les amène dans un premier temps à valoriser, préserver et enrichir leurs ressources territoriales et dans un second temps à résister, décrier et diminuer les déterminants du développement issus de l'ère minière, et notamment l'industrialisation de l'économie, l'exploitation des ressources naturelles et le paternalisme. Ainsi, le développement du bassin minier questionne la capacité à inventer de nouveaux modèles en rupture avec celui qui a dominé l'ère minière. En effet, le passé marque le territoire et ses acteurs. La mise en ressource des héritages territoriaux présente des ambivalences, dans la mesure où la patrimonialisation du bassin minier [Mortelette 2020] va de pair avec un rejet, plus ou moins fort, de pratiques et cultures qui ont marqué les travailleurs (cf. extrait ci-dessous) et qui peuvent parfois influencer les projets portés.

« C'est une des plus fortes valeurs que j'ai. Les gens sont libres. Je prends ici au niveau de la commune : les gens qui prenaient une carte de tel parti pour avoir du boulot, les gens qui se sentent obligés de venir au repas de

machin parce que sinon on n'a pas pensé à eux pour un emploi... je veux vraiment, vraiment sortir de ces trucs-là. Le paternalisme, vous savez, les corons... le patron de la mine qui habitait au bout de la rue et qui surveillait ce qui se passait... on tenait les gens par le loyer, par la maison, par le chauffage, par ces choses-là. La chose la plus belle qu'on ait, c'est la liberté: moi je veux la préserver pour tout le monde.» Entretien G2J

L'extrait souligne la nécessité émancipatrice des actions menées, et la capacité des individus, des collectifs à se libérer des tutelles. Nous interrogeons donc les pratiques de l'ESS dans le bassin minier à l'aune de leur capacité à rendre autonomes ses parties prenantes. En adoptant une approche processuelle, nous voyons la coexistence de plusieurs logiques au sein des projets, qui entrent en confrontation. Ce tiraillement vient questionner le patrimoine du bassin minier, c'est-à-dire les biens matériels et immatériels hérités du passé, construits comme ressources et valorisés comme tels [Requier-Desjardins 2009].

L'appellation «bassin minier» est utilisée pour, d'une part nommer les ressources territoriales issues de l'ère minière et, d'autre part pour parler du modèle de développement dominant. Dès lors, comment mobiliser l'ERBM (Engagement pour le renouveau du bassin minier³) pour promouvoir un nouveau modèle de développement au sein du bassin minier ? Cet engagement se décline selon quatre axes :

- Financer à hauteur de 10 millions d'euros/an un vaste plan de réhabilitation des cités minières pour rénover 23000 logements –axe prioritaire et dorsal du dossier de candidature UNESCO.
- Soutenir l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. Cet aspect a été principalement délégué au secteur de l'insertion par l'activité économique, où la DDETS et (historiquement, mais de moins en moins) les communes ont localement un rôle important à jouer.
- Soutenir la création d'entreprises sur les territoires via un allègement d'impôts.

3. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hautes-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Amenagement-du-territoire-logement-transport-et-infrastructures/Engagement-pour-le-renouveau-du-Bassin-minier-du-Nord-et-du-Pas-de-Calais>

- Mettre en œuvre un plan de lutte contre la pauvreté.

Ce plan se traduit principalement par un apport financier de grande ampleur fléché sur ces quatre axes. Les acteurs de l'ESS tentent de faire de l'ERBM un cadre d'expérimentation du modèle de développement qu'ils souhaitent voir émerger : en proposant de coconstruire avec les collectivités locales, en incitant les entreprises à monter des consortiums pour répondre aux marchés lancés par les bailleurs, en élaborant des projets autour de la transition écologique... Dix ans de politiques publiques en faveur du bassin minier montrent leurs premiers effets⁴ sur la trajectoire territoriale, et l'ERBM se distingue par sa capacité à faire émerger des marges de manœuvre et des terrains d'expérimentation et d'innovation.

Le Toit Commun : un lieu ancré dans son territoire pour promouvoir une « ESS de résistance »

Un territoire abîmé, en quête de réparations ?

On ne peut aborder les enjeux qui structurent l'ESS sur le territoire de Lens-Liévin sans évoquer les spécificités de ce territoire. L'agglomération de Lens-Liévin est en effet au cœur du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (59-62), mais se distingue nettement des autres territoires du bassin minier, tels le béthunois, le douaisis ou le valenciennois, par deux aspects singuliers qui concernent l'accumulation des richesses et le pouvoir d'agir.

De fait, à la différence des autres territoires du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, le lensois n'a jamais connu d'accumulation de richesses. Avant l'exploitation charbonnière (au milieu du XIX^e siècle), le territoire était essentiellement composé de petits villages agricoles (Liévin ne comportait que quelques centaines d'habitants, Lens environ 2.500). L'activité économique, fondée sur l'agriculture, n'a jamais amené la mise en œuvre par exemple d'industries dra-

4. Voir à ce sujet : https://www.euralens.org/fileadmin/user_upload/7.Ressources/Travaux_d_Euralens/Nos_publications/Livret_Euralens/Livret18_planches_web.pdf

pières, de commerce du grain, de teinturerie, de tannerie qui auraient entraîné une certaine accumulation de richesses, entre les mains de familles aisées. Le fait que l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais, dont les territoires miniers que nous avons cités plus haut (Béthune, Douai, Valenciennes) sont parsemés de beffrois à l'exception de Lens et Liévin n'est à cet égard pas seulement anecdotique.

Rappelons que l'institution minière prenait en charge la vie des mineurs et de leurs familles de la naissance au tombeau : logements miniers, écoles des mines, médecine des mines, dispensaires, pharmacies des mines, églises propriétés des mines, clubs sportifs gérés par les mines, charbon pour se chauffer donné par les mines, etc. Tout appartient – jusqu'au potager – aux compagnies minières, puis aux Houillères : ainsi, chaque année, le porion (contremaître) passe dans les maisons du coron pour distribuer les graines que le mineur aura à semer chez lui.

Ce paternalisme est une forme de domination qui a largement structuré, au fil des ans, des générations d'habitants. D'autant que, à la fin de l'ère minière, nombre d'élites politiques locales ont prolongé le même rapport aux habitants. Concernant la question du logement, de l'emploi, du vivre ensemble (les « problèmes de voisinage »), la seule solution envisagée consistait pour la plupart des habitants à se tourner vers l' élu, dans une démarche de dépendance. Réciproquement, et malheureusement, nombre d'élus ont accepté en pratique de s'accommoder de cette situation en fonctionnant de manière clientéliste. On a donc à la fois un territoire (et ses habitants) abîmé, et des habitants qui ne sont pas nécessairement en recherche d'autonomie.

Données statistiques de la CALL

Le Toit commun se situe au sein de la jeune et dense agglomération de Lens-Liévin (CALL). Cet EPCI constitue l'un des territoires les plus denses de la région (1009,70 hab/km² alors que la moyenne régionale se situe à 188,77 hab/km²). La ville centre, Lens, était autrefois un bourg, devenu cité industrielle prospère au début du XXe siècle, siège de puissantes sociétés houillères. La première guerre mondiale a fortement impacté la ville : destruction du bâti, mouvements de population. En 1921, la ville ne compte plus que 14.259 habitants. Par la suite, le développement minier a structuré les communes, avec un puits de fosse par commune et une organisation urbaine minière (quartiers, coron).

Malgré des conditions sociales difficiles, le territoire affiche plusieurs dynamiques positives dans le développement économique. En particulier, le taux de création d'entreprises est supérieur à la moyenne régionale notamment pour la construction, les services et le commerce. Les 7100 postes de travail salariés de l'ESS représentent 11,5 % des emplois. L'ESS du territoire est marquée par une forte présence d'associations (82,3%), de coopératives (10,3%) et de mutuelles (4,5%).

Ces données sont structurantes pour le développement de l'ESS sur le territoire de Lens-Liévin, dans la mesure où ce qui est attendu de l'ESS est essentiellement, pour une bonne partie des individus, une économie de la réparation où l'absence d'une culture de l'autonomie limite le développement de formes de coopération et d'actions collectives élaborées et mises en œuvre par les premiers concernés.

Le Toit Commun, une association de personnes, un projet de longue haleine

Historiquement, *Le Toit Commun* est le fruit des échanges entre organisations de l'ESS opérant sur le territoire du bassin minier du Pas-de-Calais (ce territoire correspond aux agglomérations de Lens-Liévin⁵ et Hénin-Carvin⁶). À la fin des années 2000, ces organisations constituent un réseau informel, le CLESS (Conseil Local de l'Économie Sociale et Solidaire) avec un double objectif: se connaître, entre associations et coopératives ESS, et exister collectivement vis-à-vis des institutions locales. Le CLESS organise régulièrement des réunions entre organisations de l'ESS, rencontre les pouvoirs publics (essentiellement les deux agglomérations susmentionnées), et, chaque année en novembre, contribue au mois de l'ESS sous différentes formes: forums de l'ESS, visites de structures ESS, conférences-débat thématiques, etc. Pour des raisons liées à l'accompagnement de la CRESS, le CLESS devient le COTESS (Conseil Territorial de l'ESS), sans que cela change ses activités. Au début des années 2010, les échanges entre organisations de l'ESS conduisent à l'idée de développer une maison de l'ESS sur le territoire, un lieu qui serait une vitrine

5. CALL : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

6. CAHC : Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin.

des activités locales du champ de l'ESS, et un lieu ressources pour l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets. Plusieurs sollicitations pour obtenir des locaux pouvant accueillir cette maison de l'ESS échouent, amenant la décision de mettre en œuvre le projet de manière autonome. En 2017, 11 personnes investies dans les organisations du COTESS fondent une association : « l'Association pour le développement de l'ESS dans le bassin minier ».

Juridiquement, *le Toit Commun* est donc d'abord une association de personnes qui a mûri le projet pendant 10 ans (et notamment la charte du futur *Toit Commun*), cherché les locaux (en centre-ville de Lens, un choix affirmé), et élaboré l'architecture juridique et financière du projet (une Société Civile Immobilière (SCI) pour l'achat des locaux et une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour la gestion du lieu). L'ensemble du projet a nécessité un investissement initial d'un million d'euros, permettant l'acquisition d'un bâtiment au centre de Lens et le financement des travaux de rénovation, sans avoir recours à des subventions publiques. Cet investissement a été rendu possible grâce à l'apport de certaines organisations parties prenantes et à la souscription d'un emprunt bancaire.

La charte du *Toit Commun*, signée par chaque sociétaire de la SCIC, par chaque organisation impliquée dans le lieu, attache une grande importance aux valeurs promues par l'équipe du *Toit Commun*. *Le Toit Commun* souhaite ainsi que les acteurs de l'ESS s'engagent au-delà de ce que définit la loi ESS de 2014⁷.

Extrait de la charte du Toit Commun - Les valeurs

1. *Le Toit Commun* est un lieu de réflexions collectives pour élaborer de nouvelles pratiques économiques basées sur des valeurs humanistes et non uniquement sur la recherche du profit et de la croissance.
2. *Le Toit Commun* promeut une société inclusive où chacun est reconnu et est attentif à la place des autres.
3. *Le Toit Commun* promeut un monde sans frontières quelles qu'elles soient.
4. *Le Toit Commun* promeut la laïcité.
5. *Le Toit Commun* promeut la coopération.

7. Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, voir <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/>

6. *Le Toit Commun* promeut la transparence.
7. *Le Toit Commun* veille à son empreinte écologique.

Ainsi, la dynamique impulsée par *le Toit Commun* combine une proximité géographique (toutes les organisations membres sont localisées sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin) et une proximité organisée, qui passe notamment par le partage des valeurs qui sont énoncées dans la charte (encadré 3). La reconnaissance de la dynamique impulsée par *le Toit Commun* a conduit à sa reconnaissance comme « Maison de l'ESS » sur le territoire de Lens-Liévin, de la part du Conseil départemental du Pas-de-Calais, un acteur institutionnel très impliqué dans le développement de l'ESS depuis une dizaine d'années.

Une décennie de soutien au développement de l'ESS dans le département du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais a créé une mission Économie Sociale et Solidaire en 2012, sous l'impulsion d'un exécutif départemental soucieux de développer d'autres formes d'économie sur son territoire.

« Là où ça a été intéressant c'est que la politique départementale est construite sur une volonté de construction d'une politique ascendante c'est-à-dire que toute la politique ESS est construite et proposée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire » Entretien LOF

Rapidement, se met en place, au sein même de l'hémicycle du Conseil départemental, un Conseil départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS), ouvert à tous les acteurs de l'ESS du département, mais aussi à toutes celles et ceux qui sont curieux d'en connaître davantage ou désireux de s'impliquer. Parmi les innovations portées par le CDESS, citons la mise en place d'un « budget citoyen », dont l'enveloppe budgétaire globale couvre environ 1/3 de la politique ESS départementale, mais aussi des ateliers animés par des acteurs-experts du sujet.

La gouvernance est assurée par des acteurs du territoire, en étroite collaboration avec les techniciens du département. Cette organisation s'est mise en place progressivement, et demeure unique dans le paysage institutionnel des Hauts-de-France. Plus récemment, le CDESS a proposé d'identifier sur le territoire départemental, des lieux qui permettent le regroupement d'acteurs de l'ESS dans un bassin déterminé : les Maisons de l'ESS du Département, considérées comme de véritables « manufactures de l'initiative citoyenne ». *Le Toit Commun* a été reconnu comme Maison de l'ESS dans ce cadre.

Physiquement, *le Toit Commun* désigne un lieu situé au centre-ville de Lens, désignée par ses porteurs comme « la maison de toutes et de tous pour construire l'économie de demain ». Ce lieu-ressource,

inauguré en mai 2022, abrite un bar-restaurant, un espace de vente, et des organisations ayant établi leurs bureaux en son sein. Par ailleurs, il est animé via des groupes de travail thématiques. Enfin, si *le Toit Commun* représente une association de personnes (plus de 25 organisations), il désigne également des acteurs (re)connus sur le territoire. Exerçant plusieurs fonctions, ces individus sont largement identifiés par les partenaires, et jouissent de la reconnaissance de leur action en faveur de l'ESS. De prime abord, il apparaît que le lieu est posé en ressource aux acteurs, permettant par domiciliation d'association de faciliter l'implantation sur le territoire par une mise en réseau: c'est l'exemple de Re-cycle qui développe un projet de compostage collectif.

S'émanciper du régime dominant par la résistance

C'est dans le contexte rappelé dans la section « *Un territoire abîmé, en quête de réparations?* » que se sont bâties des pratiques de l'ESS ayant une visée émancipatrice, sollicitant le pouvoir d'agir de chacun, et contribuant à dessiner une ESS de résistance. Pour ce faire, aucun élément déclencheur mais un lent et patient travail de confrontation entre des équipes impliquées dans leur organisation, soucieuses d'interroger leurs pratiques, et acceptant de les confronter à d'autres. Ces échanges les ont amenées à travailler ensemble, à proposer des initiatives collectives et ont forgé des convictions communes, notamment ce positionnement d'une «ESS de résistance».

Cette ESS de résistance désigne tout d'abord la volonté d'une ESS en prise avec les réalités sociales et économiques des habitants du territoire. Si l'ESS peut contribuer à alléger ces souffrances (cf. supra), elle doit surtout en comprendre les causes systémiques, et les combattre. Ainsi, les acteurs locaux ont identifié des envies «d'autre chose», des envies de s'en sortir, voire des dynamiques de lutte. Les exemples abondent, en ce début 2023, sur le territoire de Lens-Liévin: l'ESS doit-elle rester à l'écart de la question des retraites, doit-elle ignorer les réalités migratoires qui traversent fortement le territoire, et la précarité, le mal logement, la crise climatique, etc. ?

Une ESS de résistance prend à bras le corps ces thématiques, au-delà d'en adoucir les conséquences. Elle s'inscrit donc dans une volonté de transformation sociale, et vise à la mise en œuvre d'actions, d'initiatives qui ne sont pas complémentaires de celles de l'économie capitaliste mais qui, au contraire, entendent préfigurer ce que serait une autre économie. L'ESS de résistance renoue ainsi avec les fondamentaux des pionniers coopérativistes [Swaton et de Poorter, 2015] et associationnistes [Laville 2010]. Ce changement de pratique passe par l'auto-organisation (ou parfois l'autogestion⁸) des acteurs au profit de repositionnements des acteurs, des publics, des élus.

Bien évidemment, toutes les organisations ESS du territoire ne se retrouvent pas dans les finalités mises en avant par *Le Toit Commun*. Malgré tout, parmi les 25 organisations investies dans *Le Toit Commun*, et qui ont contribué à sa création, on recense plusieurs organisations qui portent cette ESS de résistance, et depuis de nombreuses années :

- **Cliss XXI**: SCIC de services en logiciels libres, fonctionnant en autogestion, et militant pour le partage de la connaissance.
- **Micros-rebelles**: webradio associative, produisant de l'information d'actualité locale sociale, politique et culturelle avec un regard critique ; en autogestion salariés-es/bénévoles.
- **Vestali**: association de femmes en insertion portant une volonté forte de prendre en compte le contexte social des femmes concernées (par exemple, Vestali fait partie des porteurs du collectif du 25 novembre contre les violences faites aux femmes et organise, chaque 25 novembre, le « défilé de l'émancipation »)
- **Les Cousalis**: SCIC de production dans le domaine du textile, composée de femmes en insertion ; Les Cousalis sont une émanation de Vestali.
- **Le Planning Familial 62**: mouvement féministe qui développe l'ensemble de ses actions avec une forte approche émancipatrice.
- **Culture et Liberté**: mouvement d'éducation populaire politique.
- **Artisans du Monde**: association portant la volonté de « changer le commerce ».

8. Le site de l'association autogestion : <https://autogestion.asso.fr/autogestion-quest-cest/> et le réseau autogestion en Nord Pas-de-Calais : <https://5962.auto-gestion.org/>

- **Eau... secours 62**: l'eau est un bien commun dont la gestion doit être retirée aux multinationales.
- **Les amis de Mandela**: médiation numérique dans les quartiers populaires; éducation populaire politique.
- **Émergences 62**: accompagnement de projets en ESS à partir des quartiers QPV du territoire.

Au-delà de ces organisations qui revendiquent explicitement l'approche «ESS de résistance», *Le Toit Commun* rassemble d'autres structures qui, si elles ne revendiquent pas formellement cette sensibilité, n'en sont pas moins garantes, dans les actes et notamment le groupe Partenaires (Partenaires Intérim, Partenaires Emploi, Partenaires Action), avec ses dizaines de salarié-es en insertion, est aujourd'hui un acteur majeur au sein du *Toit Commun*. Nous retrouvons également l'AFEV (association de jeunesse), El Fouad (association d'insertion), Les Anges Gardin (autoproduction vivrière et culinaire), le Garage solidaire du bassin minier (aide à la mobilité des demandeurs d'emploi ou en réinsertion), 3ID (insertion sociale et professionnelle de publics fragilisés), qui contribuent à la vie du *Toit Commun*, et illustrent ce que *Le Toit Commun* appelle «la préfiguration d'une autre économie».

Ainsi, *Le Toit Commun* a bâti sa charte à partir d'une préoccupation très simple: il est possible de rassembler largement sur des bases élevées. Il n'est donc pas nécessaire de diminuer son niveau d'exigence pour construire un réseau de sociétaires, partenarial et large. Lorsqu'il y a une dynamique d'action concrète (mettre en œuvre une Maison de l'ESS), des organisations plus ou moins proches de ces finalités exigeantes peuvent accepter de s'engager avec *Le Toit Commun*, signer sa charte, et partager ses objectifs émancipateurs. À titre d'exemple, l'entrée du département et de la CALL au capital de la SCIC rebat les cartes des liens public-privé sur le territoire. Ces arrangements occasionnent tâtonnements et repositionnements pour des acteurs peu habitués à ces expérimentations (extrait ci-après).

« Ce qui nous a aidé, c'est que le fait que le département y aille... Et d'ailleurs, quand on a écrit la convention d'entrée dans la SCIC, on s'est calqué sur celle du département. Il y a eu cette caution-là au niveau de la CALL qui a rassuré... » Entretien G2J

Par ailleurs, au-delà des organisations citées plus haut, et même si elles ne sont pas encore parties-prenantes du sociétariat de la SCIC⁹, plusieurs organisations participent à l'écosystème *Le Toit Commun*, sur la base de ses finalités : RécupTri (ressourcerie importante du territoire), le Coron des Arts (collectif d'artisans) et Re-cycle (recyclage des déchets). D'une manière générale, *Le Toit Commun* estime qu'il en est au début de la mise en œuvre de ses initiatives (ouverture en mai 2022), et surtout du développement de cette ESS de résistance, qui s'inscrit dans la perspective d'une autre société, tournée vers les hommes et les femmes, et respectueuse de la nature.

Conclusion

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a connu depuis ces dix dernières années des changements importants dont les symboles les plus visibles sont sans doute l'arrivée du Louvre-Lens et la reconnaissance de la part de l'Unesco du bassin minier comme « paysage culturel, évolutif et vivant ». Ces deux événements ont contribué à changer le regard qui pouvait être porté sur le bassin minier, bien que de nombreux acteurs n'aient pas attendu ces signes de reconnaissance pour conduire un travail d'engagement en faveur d'une dynamique économique endogène.

Le Toit Commun, dont le lieu physique vient à peine d'être inauguré à la suite des travaux de réhabilitation d'un immeuble inauguré en 2022, démontre comment l'ancrage territorial des acteurs, lorsqu'ils partagent des valeurs communes ambitieuses, peut contribuer à impulser une nouvelle dynamique porteuse de sens, une ESS de résistance qui ne renie pas l'héritage du passé mais qui se projette avec assurance dans l'avenir.

9. cette question leur est actuellement posée

Bibliographie

- BOUBA (Olga), GROSSETTI (Olivier, et Michel). 2018. «La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ?» <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724699>.
- BOUSQUET (François), QUINN, (Tara) JANKOWSKI (Frédérique), MATHEVET (Raphaël), BARRETEAU (Olivier) et DHÉNAIN (Sandrine). 2022. *Attachements et changement dans un monde en transformation*.
- CHAUTARD (Guy), et ZUINDEAU (Bertrand) 2001. « L'enjeu d'une reconversion durable des territoires de tradition industrielle : l'exemple du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais » *Espace Population Sociétés*, n°3 : 325-339.
- DI MÉO (Guy). 1998. *Géographie sociale et territoires*. Nathan. 2014. *Introduction à la géographie sociale*. Paris: Armand Collin.
- FILIPPI (Maryline). 2015. «Ancrage, gouvernance et mutations des coopératives françaises». *Les industries agroalimentaires en France*, par J.L. Rastoin et J.M. Bouquery. La Documentation Française.
- FRÉMONT (Armand), CHEVALIER (Jacques) HÉRIN (Robert) et RENARD (Jean). 1984. *Géographie sociale*. Paris: Masson.
- GEELS (Frank W.) 2012. «A socio-technical analysis of low-carbon transitions : introducing the multi-level perspective into transport studies». *Journal of Transport Geography*.
- GLON (Éric), et PECQUEUR (Bernard). 2017. *Au coeur des territoires créatifs. Proximité et ressources territoriales*. P.U.R.
- GUILLUY (Christophe). *Fractures françaises*. éd. Flammarion. 2019.
- HAUDEVILLE (Bernard). 2012. «L'émergence : une interprétation en termes d'économie de la connaissance ». *Mondes en développement* 158 (2): 13 24.
- HERTZ (Tilman), et MANCILLA GARCÍA (María). 2019. « The Event: A Process Ontological Concept To Understand Emergent Phenomena ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY.
- LAGANIER (Richard), VILLALBA (Bruno), et Zuindeau (Bertrand). 2002. «Le développement durable face au territoire: éléments pour une recherche pluridisciplinaire». *Développement durable et territoires*.
- LANDEL (Pierre-Antoine), et SENIL (Nicolas). 2009. «Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement». *Développement durable et territoires* 12.

LAVILLE (Jean-Louis), 2010. « Associationnisme : le bien commun aux confins du marché et de l'État », *Finance & Bien commun* n°37-38 : 64-73.

LEVY (Jacques). *Atlas politique de la France. Les révolutions silencieuses de la société française*. Autrement., 2017.

MORTELETTE (Camille). « La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas-de-Calais : un outil efficace de réconciliation de la population locale avec son passé ? » *Les cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*. 2020.

PECQUEUR (Bernard) et ITÇAINA (Xavier). 2012. « Économie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? » *RECMA*, no 325 : 48-64.

PETRELLA (Francesca), RICHEL-BATTESTI (Nadine), CHANUT-GUIEU (Cécile) et LHUILLIER (Vincent.) 2016. « Stratégies de croissance ou de coopération ? les enjeux pour l'accueil du jeune enfant. » In *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, par Gardin (Laurent) et Jany-Catrice (Florence), P.U.R., 233.

PFIRSCH (Thomas,) et REITEL (Bernard). « Éditorial : Les grands équipements culturels dans les espaces industriels en reconversion : de la requalification urbaine aux projets métropolitains ? » *Belgeo*. Revue belge de géographie, n°1 (décembre 2014).

REQUIER-DESJARDIN (Denis). « Territoires - Identités - Patrimoine : une approche ? » *Développement durable et territoires* 12. 2009.

SWATON (Sophie), DE POORTER (Mathieu), 2015, « Mouvement coopératif et coopératives », in : Holeman (Robert) dir. *Economie sociale et solidaire*, Paris, Dunod : 7-38.

TORRE (André). « Les dimensions coopératives du développement territorial ». *RECMA* 364 (2) : 238-49. <https://doi.org/10.3917/recma.364.0238>. 2022